PREFECTURE DES PYRENEES- ORIENTALES

-

Commune d'ESTAVAR 66800

Accusé de réception en préfecture
066-216600726-20210412-DCM2021-12-DE
Date de télétransmission : 14/04/2021
Date de réception préfecture : 14/04/2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 AVRIL 2021

Nombre de conseillers en exercice : 9
Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de votants : 9
Date de convocation : 30/03/2021

L'an deux mille vingt et un, le 12 Avril à 18H30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Laurent LEYGUE, Maire.

Présents : Abdelhaq Achemirou, Laurence Barnola, Bruno Cagny, Fabrice Calmont, Alizée Desmet, Laurent Leygue, Paul Miffre, Jean-Claude Rivayrol, Sophie Verney

Madame Laurence Barnola est élue secrétaire de séance.

DCM2021- 12 : APPROBATION DU TABLEAU DE REPARTITION DE L'ACTIF ET DU PASSIF DANS LE CADRE DE LA LIQUIDATION DU SIS DE CERDAGNE

Le Maire expose que par arrêté préfectoral du 31 août 2015, il a été mis fin à l'exercice des compétences du SIS de Cerdagne.
La répartition de l'actif et du passif du syndicat proposée ci-dessous doit faire l'objet d'une approbation de la part des collectivités membres.

CREANCES A RECOUVRER :	791,70€
FONCTIONNEMENT :	+ 112,27€
INVESTISSEMENT :	+ 1.447,99€
TRESORERIE :	+768,56€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE,

- D'approuver la répartition de l'actif et du passif du Syndicat Intercommunal Scolaire de Cerdagne telle que ci-dessus.

Le Maire,

Laurent LEYGUE